



DELIBERATION N°20140154 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 9 décembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 5 représentés, 1 absent, à savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET (à partir de 19 h 10) ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST (à partir de 20 h 13) ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19 h 48) ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- Mme Andonella FLECHET qui donne pouvoir à Mme Stéphanie CALACIURA (jusqu'à 19 h 10).
- Mme Nicole FOREST qui donne pouvoir à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 20 h 13).
- M. Philippe KIZIRIAN qui donne pouvoir à M. Stéphane VALETTE.
- Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT qui donne pouvoir à M. Alain BARBASSO (jusqu'à 19 h 48).
- M. Ludovic CASTILLAN qui donne pouvoir à M. Franck DESCOURS.

ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle GALLAND.

-----oooOooo-----

O B J E T :

DISPOSITIF VILLE, VIE, VACANCES (V.V.V.) - PROGRAMMATION 2014 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

MME OFFREY PASCALE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Ce programme permet de promouvoir, au cours des différentes vacances scolaires, un accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes, en priorité de 11 à 18 ans, sans activité ou en difficultés.

Ce dispositif contribue à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des jeunes, mais également à la prévention de la délinquance.

Pour l'appel à projet 2014, l'Etat a souhaité s'inscrire dans la continuité de ses orientations définies en 2013, à savoir, un recentrage sur les publics les plus en difficultés et une meilleure prise en compte des objectifs éducatifs.

Ainsi, l'Etat a fixé quatre orientations pour la programmation 2014 :

- conforter la place des jeunes filles dans les activités en œuvrant au développement d'activités assurant une véritable mixité et permettant le dialogue fille-garçon. L'objectif de l'Acse est d'aboutir à une représentation qui atteindra 45 % de l'effectif du groupe,
- valoriser les activités permettant de prendre en compte les publics les plus âgés et les plus en difficulté suivis par la prévention spécialisée, la protection judiciaire de la jeunesse et l'administration pénitentiaire,
- assurer une plus grande mixité des activités proposées. Mettre l'accent sur l'aspect qualitatif en portant l'effort sur l'encadrement, la mobilisation des familles et sur une offre d'activités adaptées. Un soutien particulier devra être porté aux activités dont le contenu pédagogique et les objectifs contribuent à favoriser le vivre ensemble,
- inscrire les actions V.V.V. dans un continuum de prise en charge éducative en cohérence avec les activités proposées dans le cadre d'autres dispositifs locaux concernés (CUCS, CLSPD, CEL, PRE) hors vacances scolaires.

Divers opérateurs associatifs de Saint-Chamond se sont inscrits dans cette démarche en proposant une programmation d'actions sur les périodes et sites concernés.

La programmation a fait l'objet d'une instruction par les différents financeurs associés au dispositif.

Ainsi après examen des dossiers, Mme la Déléguée de la Préfète relève la qualité réelle des dossiers soumis par les porteurs de projet de la ville.

Après examen des dossiers, la commune pour sa part, propose d'apporter aux associations concernées, une aide financière globale annuelle de 23 300 € qui sera versée suivant la répartition suivante :

Structure	Montant proposé
Centre social Lavieu centre-ville	6 500 €
Centre social de Saint-Julien	7 000 €
Centre social Izieux-le-Creux	7 000 €
Sauvegarde 42 Prévention Spécialisée	1 300 €
MJC de Saint-Chamond	1 500 €

Les subventions ne seront définitivement acquises que sur présentation des bilans, la collectivité pouvant demander la restitution de tout ou partie des subventions si les actions n'ont pas été réalisées ou seulement partiellement réalisées.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la répartition des subventions aux associations concernées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** le versement de ces sommes aux bénéficiaires,
- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65 – article 6574.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 17 décembre 2014

Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20141216-dl20140154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/12/2014